



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport de la Commission financière

Budget 2013

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :

Mme Celia Clerc
M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
M. Théo Huguenin-Elie
M. Laurent Duding

Pour le POP :

Mme Sarah Blum
Mme Pascale Gazareth
M. Daniel Ziegler

Pour le PLR :

Mme Valérie Camarda
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour l'UDC :

M. Hugues Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
M. Philippe Kitsos

Chef du Service financier : M. René Barbezat

Conseil communal :

M. Jean-Pierre Veya (POP)

M. Jean-Charles Legrix (UDC)

M. Laurent Kurth (PS)

M. Pierre-André Monnard (PLR)

Mme Nathalie Schallenberger (Les Verts)

Constitution du Bureau :

Président : M. Laurent Duding (PS)

Vice-présidente : Mme Pascale Gazareth (POP)

Rapporteur : M. Philippe Kitsos (Les Verts)

1. Préambule

La Commission s'est réunie à quatre reprises, soit les 24 septembre, 23 octobre, 1er et 14 novembre 2012.

Le Conseil communal in corpore (sous réserve d'une absence annoncée de M. Jean-Pierre Veya le 24 septembre 2012) a participé aux séances de la Commission accompagné à chaque reprise du chef du service financier.

Plusieurs commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2013 : Mme Sarah Blum en remplacement de M. Karim Boukhris, Mme Celia Clerc, en remplacement de Mme Sarah Diaz, Mme Valérie Camarda, en remplacement de M. Denis Cattin, M. Daniel Ziegler en remplacement de M. Charles-André Favre et M. Théo Huguenin-Elie en raison de l'attribution d'un siège supplémentaire au PS au détriment de l'UDC (M. Florian Robert-Nicoud).

Les sous-commissions financières se sont réunies entre le 25 et le 27 septembre 2012.

La Commission aurait souhaité dès sa première séance avoir connaissance des grandes orientations du Conseil communal, des projets dont il souhaite la réalisation, leur degré d'urgence et l'ordre de grandeur des dépenses adapté à la situation financière de la Ville. Il s'ensuit une absence de vue d'ensemble du budget et d'esquisse des investissements prévus avant les séances de sous-commissions.

Pour sa part, le Conseil communal admet que plusieurs informations faisaient défaut lors de la première séance de Commission, en particulier le budget des investissements qui n'était malheureusement pas disponible pour les séances des sous-commissions. Il relève le contexte particulier de l'année, campagne RER, début de législature retardée. Il est donc demandé une certaine souplesse à la Commission.

Sur proposition de son président, la Commission a accepté de fonctionner sur la base du programme de la législature passée.

2. Présentation générale du budget 2013

A. Budget déficitaire

Le budget 2013 présenté est déficitaire de CHF 1'209'060.--.

L'excédent de charges a varié durant la préparation du budget, de CHF 3'412'000.-- lors de la première séance du Conseil communal en 2012, à CHF 4'268'140.-- lors de la première séance de la Commission.

L'excédent a ensuite été réduit entre les séances du 24 septembre et celle du 23 octobre 2012 de CHF 3'059'080.--.

Les objectifs prioritaires du Conseil communal pour 2013 sont la poursuite de l'accueil extra-familial ainsi que la poursuite des investissements (Modernisation et remplacement des infrastructures obsolètes) qui seront supérieurs aux amortissements en 2013, tout en poursuivant l'effort de contenir les coûts.

B. Difficultés de planification du budget

Ces variations de chiffres sont notamment dues à la difficulté qu'a le Conseil communal de planifier le budget en l'absence des chiffres qui doivent être communiqués par le Canton, notamment en matière de péréquation, de report de charges et d'estimation fiscale.

S'agissant de la péréquation, nous avons une reprise intégrale de l'estimation des chiffres de l'Etat.

S'agissant de l'impôt des personnes physiques, il est tenu compte d'une baisse estimée à CHF 2'000'000.-- en raison de la modification de la loi.

Pour les personnes morales, la Ville considère que les améliorations fiscales compte tenu des modifications de la loi sont pérennes, ce qui est contesté par une partie de la Commission qui les considère comme des revenus aléatoires.

Le Conseil communal explique également qu'il ne se base pas seulement sur les projections de l'Etat mais également sur les divers contacts qu'il a avec les acteurs économiques et financiers.

Un certain nombre de charges ne sont pas compensées par les recettes fiscales même en augmentation.

Par contre il est rappelé que d'importantes charges nouvelles sont apparues dans le pré et parascolaire et que ces augmentations seront compensées par les produits des recettes fiscales nouvelles.

C. Biens-services-marchandises (BSM)

Malgré une augmentation de ce poste du budget, due essentiellement à l'augmentation du prix de l'énergie et à l'entretien des bâtiments, l'effort de maîtrise continue.

D. Masse salariale

La politique de la Ville est de ne pas répercuter la légère déflation sur les salaires. Ils ne seront ainsi pas diminués.

Par contre, le taux de déflation est «gardé en mémoire» et devra d'abord être compensé pour justifier une future augmentation de salaire.

En ce qui concerne les Ecoles, les mesures seront par contre dépendantes de la politique suivie par l'Etat.

E. Amortissements

Ceux-ci sont en diminution bien que les investissements aient augmenté. Ceci est dû aux modifications des règles d'amortissement de l'Etat, notamment en ce qui concerne le patrimoine financier et l'eau (par ex.: les conduites d'eau ne sont plus amorties à 25 ans lorsqu'elles ont une durée de vie de 80 à 100 ans).

F. Prévoyance.ne

Les cotisations ont augmenté en raison des mesures d'assainissement.

3. Examen de détail

Centre 600 - Finances

- Viteos

Viteos a prévu de rembourser durant les trois à cinq prochaines années, les emprunts contractés auprès des trois Villes partenaires (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle), ce qui diminuera les intérêts à payer.

Ce paiement viendra en remboursement de la dette de la Ville. Le dividende de Viteos est actuellement de 4%.

- Evolution des charges d'intérêt

Au vu des taux historiquement bas, la Ville privilégie l'utilisation d'emprunts à court terme, ainsi que de swap de taux d'intérêts (contrat d'échange de taux d'intérêt), qui permettent d'avoir un taux favorable sur le long terme (lissage) en cas d'augmentation des taux.

Service des bâtiments (SAB)

Un inventaire est en cours concernant l'état des bâtiments de la ville. Des charges supplémentaires sont envisagées afin de mettre en place une procédure d'entretien de ces bâtiments. Or, il apparaît que d'autres Services de la ville (notamment la Gérance communale, le Service des sports et les Musées) entretiennent indépendamment du SAB leurs bâtiments et que ceux-ci par conséquent ne sont pas compris dans l'inventaire.

Le Conseil communal explique que des liens existent entre les Services précités et le SAB par le biais de comités stratégiques qui permettent d'établir les priorités ainsi qu'une répartition des tâches efficiente.

Abris-bus

La Commission demande que les abris-bus payés par la Ville le soient par TransN. Le Conseil communal répond que les abris-bus sont considérés par le Canton comme du mobilier urbain et ne doivent pas être payés par la société de transports.

Recyclage des petits cartons

Une partie de la Commission estime que des bennes devraient être installées dans les mini-déchetteries pour les petits cartons. Le Conseil communal considère que la seule solution serait d'autoriser le papier et les petits cartons ensemble ce qui entraînerait une perte pour la Ville et l'augmentation de la taxe de base.

4. Budget des investissements

L'objectif global des investissements représente un montant d'environ 30 millions de francs pour les investissements financés par l'impôt. Les crédits déjà sollicités ou à solliciter prennent de l'importance notamment ceux financés par des taxes. Les crédits spéciaux s'élèvent à 11 millions de francs, soit un montant proche des dix millions de francs que le Conseil communal a fixé comme cible.

Crédit spéciaux

En préambule, il est reproché par un-e commissaire que plusieurs projets d'investissements soient regroupés sous un seul montant global.

Le Conseil communal reconnaît qu'il est difficile d'arrêter des chiffres poste par poste par crainte d'aller trop dans le détail. Cependant, le Conseil communal informe la Commission sur les projets englobés dans un seul poste. Les montants sont également libérés au fil des demandes et non d'un seul bloc.

S'agissant des taux d'amortissement de projets d'études, la Commission relève que le taux de 10% est insuffisant. Il sera donc relevé à 20%. Un taux plus important n'est pas indiqué car les projets d'études peuvent s'étendre sur plusieurs années et même être englobés dans la réalisation du projet.

Centre 110 - Conseil communal

Le montant de CHF 25'000 sera accordé à Plonk et Replonk, invités au Salon du Livre de Genève pour permettre à la Ville de se présenter.

Centre 123 - Informatique

Le montant de CHF 40'000 doit être augmenté à CHF 80'000 pour tenir compte de l'évolution technologique et des obligations liées la sécurité.

Centre 150 - Transports

Le poste « Etudes transport » comprend des études relatives aux enjeux du développement La Chaux-de-Fonds-Besançon, au contournement H20-H18 ou la rénovation des tunnels.

Centre 211 - Bâtiments locatifs

Il s'agit de frais d'étude permettant de faire des choix politiques sur des investissements qui pourraient être refusés et qui ne seraient alors pas autofinancés, soit d'études portant sur des objets autofinancés.

Centre 510 - Services généraux des musées

Le montant de CHF 100'000.-- vise à améliorer la sécurité des collections.

Le faible montant d'acquisitions s'explique de la sorte. Jusqu'en 2004-2005, figuraient dans chaque budget de fonctionnement des montants pour les acquisitions. Face à la diminution des revenus, le Conseil communal a mis à zéro les budgets d'acquisitions pour les musées et a inscrit chaque année dans les crédits spéciaux un montant de CHF 10'000.-- à disposition de l'ensemble des institutions muséales. En cas d'acquisition extraordinaire, l'article 95 du Règlement général a été appliqué. Pour le budget 2013, il était initialement prévu de rétablir le système d'avant 2004 donc de réintégrer les acquisitions dans le budget de fonctionnement.

Finalement, c'est un montant de CHF 20'000 qui a été inscrit dans les crédits spéciaux. Pour autant la Ville ne s'est pas désintéressée des acquisitions intéressantes qui lui ont été présentées. Compte tenu du bouclage favorable des comptes 2011, le Conseil Communal a proposé le versement de CHF 100'000.-- à la Fondation Maurice Favre laquelle utilise les dons pour financer les acquisitions du MIH.

Centre 515 - Zoo du Bois du Petit-Château

Le prix de CHF 70'000.-- indiqué est le prix catalogue d'un véhicule électrique 4x4. Le prix réel devrait être inférieur.

Centre 525 - Service des sports

Le montant de CHF 250'000.-- pour le site des Mélèzes est dédié à une pré-étude du réaménagement de la piscine afin de pouvoir dimensionner le projet de centre aquatique. Un crédit d'étude d'environ trois millions de francs sera ensuite sollicité au Conseil général.

Centre 755 - SUE

Le programme Bon pied Bon œil ne sera finalement pas compatible Smartphone pour l'instant. 150 à 200 bâtiments en ville seront signalisés.

Centre 870 - SISMN

Il est demandé si le nouveau véhicule à acquérir entre dans le concept régional Polfeu. Selon le Conseil communal, l'ECAP devrait devenir à terme le partenaire privilégié des corps de pompiers et prendre en charge le coût d'acquisition des véhicules. Compte tenu de l'âge du camion, les pompiers ne peuvent cependant reporter cet achat.

Concernant la diminution d'une unité du nombre d'ambulances (de 6 à 5), le Conseil communal relève qu'il est rare que les six ambulances disponibles soient simultanément en intervention. Des mandats externes avec ATS sont prévus dans ce cas.

Centre 700 - Infrastructures et génie civil

Un-e commissaire demande si l'étude d'aménagement des rues Morgarten/Fiaz était liée au Transrun et si oui, pourquoi l'étude est-elle poursuivie ?

Le Conseil communal rappelle que la réouverture de la halte de la Fiaz était un projet indépendant du Transrun. Cette halte est inscrite dans le projet d'agglomération et n'est pas contestée par le Canton, souhaitée par la Ville et promise aux entreprises.

Le rapport de la Commission a été accepté à l'unanimité.

Le budget, tel qu'il a été présenté, a été accepté par huit voix contre quatre.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe PS

Le PS soutiendra le budget tel que discuté en commission financière : dans un environnement incertain, ce budget présentant un déficit d'environ 1,2 million de francs doit être considéré comme acceptable. Même si nous pouvons regretter qu'il ne parvienne pas à l'équilibre alors que nous sommes encore en haute conjoncture et que les budgets de nombreuses communes neuchâteloises s'annoncent équilibrés. Nous souhaiterions que le Conseil communal analyse les causes de ce constat et en fasse part prochainement au Conseil général.

Force est de constater que les travaux de finalisation du 1^{er} budget de la législature ont été parfois un peu confus. L'opacité des chiffres transmis par l'Etat (aide sociale et recettes sur les personnes morales) n'aide pas la manœuvre. Une nouvelle fois, nous appelons le Conseil communal à formuler de manière plus précise les axes prioritaires qu'il s'est fixés. Le rôle de la Commission en sortira renforcé.

Nous tenons à faire part de quelques éléments qui nous inquiètent particulièrement :

- Depuis plusieurs années, les services de l'administration subissent d'importantes charges de travail, et ce de manière continue. Nous tenons ici à rappeler les missions essentielles menées par certains secteurs de la ville : il nous paraît grave voire dangereux de ne pas doter correctement les secteurs qui fonctionnent de longue date à "flux tendus" avec des effectifs restreints ;
- La santé économique et sociale de la population est l'objet majeur de notre préoccupation. Une large réflexion portant notamment sur les mesures d'intégration, la sortie de l'action sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit rapidement s'ouvrir afin d'inverser cette spirale. Ce d'autant plus à l'heure où le nombre de postes de travail répertoriés sur le territoire communal atteint des sommets inégalés de longue date. Cette excellente nouvelle devrait concrètement avoir un effet pour toutes et tous ;
- Finalement, suite au récent échec du projet de RER, nous relevons la difficile équation entre la nécessité pour notre région de présenter des projets lui permettant de garder son attractivité. Et en corollaire, les nombreux dossiers reportés faute de moyens financiers tout en sachant que plusieurs infrastructures devront être prochainement assainies. En ce sens, nous soutenons le budget des investissements présenté.

Position du groupe POP

Le POP soutiendra le budget 2013 présenté par le Conseil communal, qui présente à ses yeux plusieurs points positifs. Notre ville continue sur sa lancée d'investir pour préparer son avenir et pour améliorer les conditions d'existence de la population dans les domaines qui sont de sa compétence. S'il en résulte un déficit, celui-ci reste modeste au regard d'autres années et pourrait même se transformer en bénéficiaire aux comptes si l'année 2013 se déroule bien, financièrement parlant.

Le POP soutient en particulier l'effort mené pour renouveler nos infrastructures communales et notre parc de logement. La poursuite des réalisations dans le domaine de l'accueil extra-familial des petites Chaux-de-Fonnières et petits Chaux-de-Fonniers répond à un vrai besoin dans une ville où beaucoup d'entreprises durcissent l'accès au temps partiel même pour les mères et où les salaires permettent rarement à une famille de vivre sur un seul salaire, qu'il s'agisse de celui du père ou de celui de la mère. Le renoncement à reporter sur les salaires des employés et employés communaux l'inflation négative tout en la comptabilisant en prévision du retour d'une inflation positive répond également à notre préoccupation de maintenir un dialogue social positif avec le personnel communal.

Le renforcement de la dotation dans plusieurs services répond également à notre souhait de voir ne pas se prolonger au-delà du raisonnable et du supportable l'effort soutenu demandé au personnel communal depuis maintenant plusieurs années.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR se déclare insatisfait des propositions budgétaires pour l'année 2013 faites par le Conseil communal.

Certes, le déficit présenté n'est pas important puisqu'il s'élève à 1.2 million de francs. Nous savons aussi que, comme d'habitude, le Conseil communal noircit le tableau et bouclera les comptes 2013 positivement. Néanmoins, nous ne pouvons plus accepter d'être perçus par les autres communes du canton comme des gens qui dépensent plus qu'ils n'encaissent. Il est grand temps de changer l'image que donne la Ville à l'ensemble des citoyens neuchâtelois. Nous sommes capables de faire aussi bien que les autres, la gestion de la Ville est saine, le bilan ne contient pas des non-valeurs. Il faut encore réduire quelques postes pour que le budget présente l'équilibre des comptes. Nous ne réclamons pas des bénéfices, ce serait l'idéal, mais simplement un résultat égal à zéro.

Pour rappel, la quotité d'impôt de la ville de La Chaux-de-Fonds est supérieure à celle des villes du Locle et de Neuchâtel. Nos citoyens supportent de plus en plus mal de payer davantage d'impôt que les autres et de surcroît être perçus comme les plus dépensiers.

Dès lors, bien qu'il s'agisse d'un jeu d'écritures, si le Conseil communal ne modifie pas sa copie, le groupe PLR refusera le budget 2013.

Quant aux crédits spéciaux, ils nous laissent perplexes. Vous nous demandez des millions sans devoir établir aucun rapport. Dans certains cas, cela se justifie. Par contre, il y a des demandes d'enveloppes importantes qui méritent réflexions et que nous discuterons au sein du PLR. Nous ne nous prononcerons donc pas en commission financière à ce sujet.

Position du groupe UDC

Les représentants du groupe UDC à la Commission financière ne peuvent qu'exprimer toute leur insatisfaction devant le budget 2013 de notre Commune.

A l'heure où toutes les collectivités publiques des pays occidentaux partent en guerre contre les excédents de charges, où ces simples mots de déficit public font frémir les ministres des finances de tout gouvernement, chez nous, on se permet d'y aller encore sereinement !

Le Conseil communal aurait dû arriver à l'équilibre. Mais en lieu et place du difficile exercice de couper court dans les dépenses de l'administration, il choisit la voie de l'emprunt, sous prétexte que les taux sont bas et attractifs. Le problème, c'est que même à taux bas, une dette reste une dette.

Ainsi la politique d'investissement dépasse tout entendement, 30 millions de francs, c'est le maximum que la Ville peut supporter, et notre Exécutif nous présente un budget à 44 millions de francs!

En l'état des choses, les membres UDC à la Commission financière refusent ce budget.

Position du groupe Les Verts

Le budget 2013 nous paraît être, à nouveau, le meilleur possible, tendu par des investissements nécessaires pour ne pas voir nos infrastructures se détériorer inexorablement et des coûts en augmentation mais contenus au mieux.

Le Conseil communal a eu la sagesse de ne pas emboîter le pas de danse du Canton, qui avec un pas en avant puis un pas en arrière avec les salaires des fonctionnaires, n'a pas su donner un gage de confiance et de reconnaissance à son personnel.

Ce même Canton peine à donner les chiffres nécessaires à l'établissement de notre budget et nous fait craindre le pire avec sa pratique des reports de charges, des incertitudes quant la péréquation financière ou avec des augmentations du coût des prestations comme c'est le cas avec la Police.

Notre Ville voit ses charges augmenter, entre autre à cause d'un plus grand nombre de personnes émargeant à l'action sociale, mais le Conseil communal maintient ses engagements sociaux comme c'est le cas avec l'accueil parascolaire, ce dont nous le remercions.

Cette situation faite d'incertitudes que cela soit au niveau local ou au niveau mondial avec l'économie, ne permet pas à notre cité de se projeter avec confiance, avec même une part de folie que suppose une mue énergétique, une révolution environnementale qui inscrirait La Chaux-de-Fonds dans le XXI^e siècle et la ferait rayonner autrement encore.

Vous comprendrez que nous accepterons le budget.

Pour la Commission financière
Philippe Kitsos
Rapporteur